

assureurs privés au Canada, les frais de l'assurance frais médicaux seraient majorés de quelque 220 millions de dollars par an. Si nous voulons établir un régime d'assurance-santé pour les 50 prochaines années, nous devrions essayer d'obtenir l'assurance la moins chère afin qu'elle soit à un prix abordable pour les Canadiens, et que sur chaque dollar qu'ils paieront, ils retrouveront 95c. De cette façon, l'assurance frais médicaux ne coûterait que 5c par dollar de frais d'administration au lieu de 27c. pour la réclame, et quoi encore.

La troisième raison donnée par l'opposition officielle pour l'ajournement de l'assurance frais médicaux est qu'on veut prendre d'abord des dispositions pour pouvoir faire des recherches suffisantes en matière médicale et former un nombre suffisant de médecins et d'autres effectifs médicaux. Il n'y a aucun doute, monsieur l'Orateur, que nous aurons des difficultés à trouver un nombre suffisant de médecins, mais je tiens à dire que les médecins soignent les Canadiens à l'heure actuelle. Si quelqu'un dit que nous aurons besoin de plus de médecins lorsque l'assurance frais médicaux sera en vigueur, c'est qu'on reconnaît que plusieurs millions de personnes n'ont pas présentement les soins médicaux voulus.

Nous ne résoudrons pas plus le problème découlant de la pénurie de médecins en ajournant l'assurance frais médicaux que nous n'aurions résolu le problème de la pénurie de lits d'hôpitaux en retardant la mise en œuvre de l'assurance-hospitalisation. C'est avec l'avènement de l'assurance-hospitalisation que les provinces, le gouvernement fédéral et les municipalités se sont rendus compte qu'il fallait construire plus d'hôpitaux.

• (4.20 p.m.)

Je souscris certainement à tout ce qui a été dit au sujet de l'insuffisance de la caisse d'aide à la santé et de l'échelonnement du montant de 500 millions sur une période de 15 ans. Je suis convaincu qu'une fois le régime d'assurance frais médicaux établi, le gouvernement fédéral devra consacrer des sommes beaucoup plus élevées à la formation des médecins et aux recherches médicales. Je conviens également que nous pourrions tirer un plus grand profit de nos médecins actuels en leur fournissant des fonds afin de leur permettre de s'installer pour travailler en équipe, de construire des maisons de santé et des centres de consultation où ils pourront soigner leurs malades sans faire de longs trajets. Nous pourrions tirer un plus grand profit de nos médecins et obtenir de meilleurs services. L'opposition officielle devrait réclamer une augmentation des montants consacrés à la formation des médecins et à la

recherche médicale et non le renvoi à plus tard de la mise en vigueur du régime d'assurance frais médicaux.

La quatrième raison qu'invoque l'opposition officielle pour vouloir différer la mise en vigueur du programme d'assurance frais médicaux est qu'elle veut s'occuper en premier lieu de ceux qui ne peuvent se faire soigner, faute de moyens, cela est conforme à la déclaration que vient de faire l'Association médicale canadienne d'après laquelle cinq millions de Canadiens n'ont pas les moyens de se faire soigner. Elle prétend que le gouvernement devrait maintenant s'occuper de faire soigner ces cinq millions de gens au lieu de présenter un programme général d'assurance frais médicaux.

Je suis heureux du moins que l'Association médicale canadienne reconnaisse maintenant qu'au moins cinq millions de Canadiens n'obtiennent pas des soins médicaux suffisants. C'est ce que certains d'entre nous soutiennent depuis nombre d'années, lorsqu'on a prétendu qu'il était inutile d'adopter un régime d'assurance-santé et que toute la population recevait les soins requis. Laissez-moi vous signaler qu'en plus des cinq millions de personnes qui ne reçoivent pas des soins médicaux suffisants, six autres millions de citoyens sont à peine protégés et il faudrait également s'en occuper. L'Association médicale canadienne semble se contredire légèrement lorsqu'elle prétend qu'il n'y a pas suffisamment de médecins pour soigner tout le monde car, en plus de leurs clients, ils en soigneront cinq autres millions. Je crois que la situation a été parfaitement résumée dans le Globe and Mail de ce matin par M. George Bain qui écrit:

L'Association médicale canadienne a exhorté le gouvernement à établir dès maintenant un régime partiel d'assurance frais médicaux, sinon environ 5 millions de nécessiteux non assurés seront privés de soins médicaux. D'autre part, un porte-parole a invoqué de nouveau le vieil argument, selon lequel il n'y a pas assez de médecins au Canada pour permettre à un régime universel de fonctionner.

Qui alors soignerait les 5 millions de personnes qui, au dire de l'Association médicale canadienne, doivent se passer de soins médicaux?

L'Association ne peut avoir le drapeau et l'argent. S'il y a assez de médecins pour prendre soin de ces 5 millions de personnes supplémentaires qui représenteraient le plus grand nombre de nouveaux cas en vertu d'un régime universel, ils sont en nombres suffisants pour permettre à un régime universel de fonctionner. Non seulement le régime procurerait des soins médicaux aux nécessiteux, mais il en fournirait aussi à tous, sans qu'ils risquent de s'appauvrir ou de devenir des assistés sociaux.

On peut se demander en lisant le mémoire de l'Association, si elle cherchait à pousser le gouvernement vers un régime partiel dans l'espoir qu'il deviendrait universel, mais de façon à faire croire à un acte de pur altruisme.